

Commune du Rhône - 69

TERNAY



PLAN LOCAL D'URBANISME

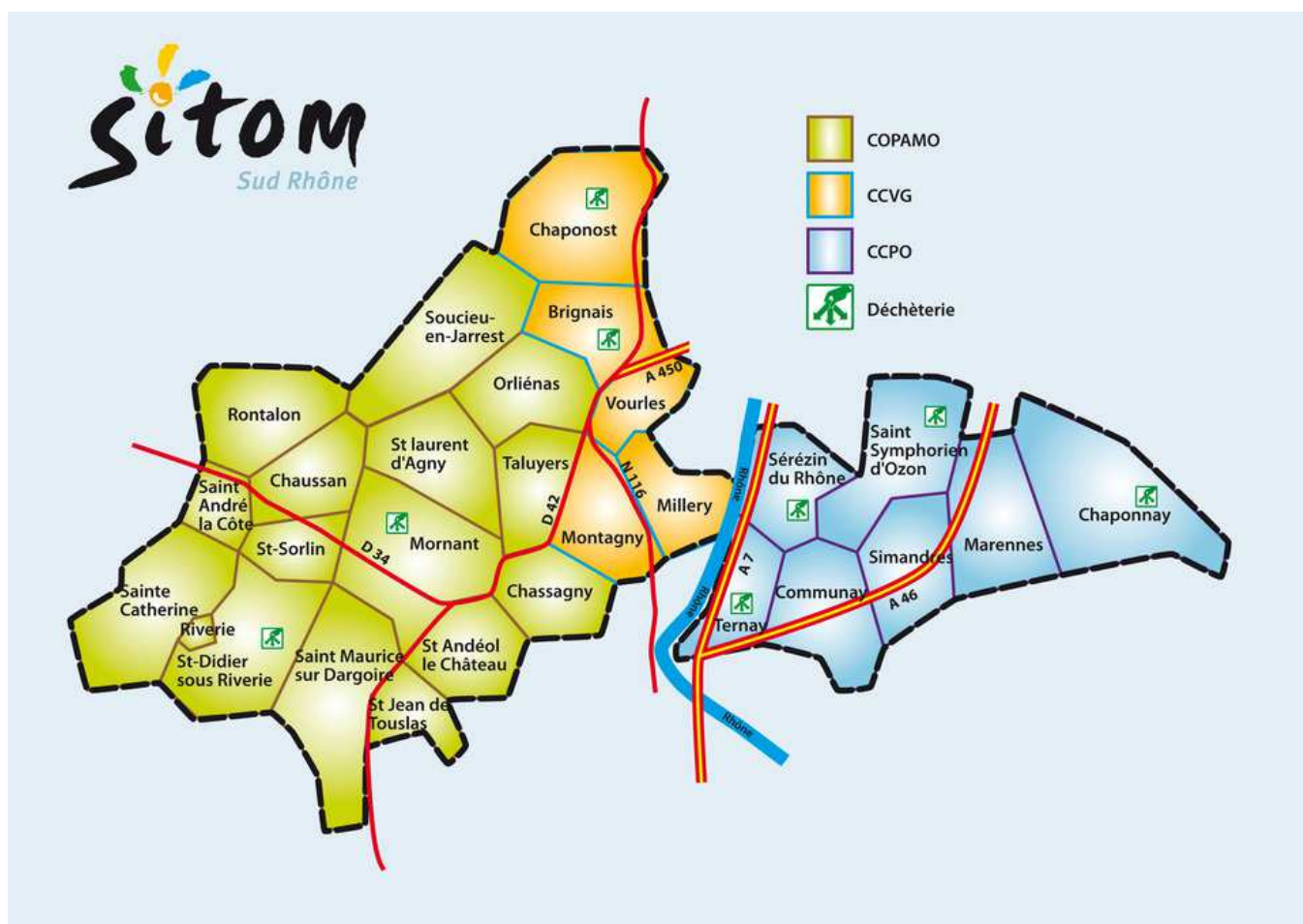


ANNEXE 3 – ELIMINATION DES DECHETS

Révision prescrite le :	12 Avril 2010
Arrêtée le :	26 Juin 2012
Approuvée le :	11 Juin 2013
Exécutoire à compter du:	

Le Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SITOM) Sud-Rhône a été créé en 1987.

Il regroupe 28 communes du Sud-Ouest lyonnais réparties en trois communautés de communes et deux communes hors communauté (Mareennes et Chaponnay).



La collecte et le traitement des déchets

La collecte des ordures ménagères

Le traitement des ordures ménagères est un service public obligatoire à la charge des communes. Les opérations relevant de ce service se répartissent en deux phases :

- La compétence de collecte (ordures ménagères, tri sélectif en porte à porte ou points de collectes, déchetteries).
- La compétence de traitement (centre de tri, enfouissement, incinération, etc.).

Sur la **commune de Ternay**, les ordures ménagères sont collectées dans les bacs gris, en porte-à-porte une fois par semaine, le lundi, et ce, par la société Nicollin.

Elles sont ensuite acheminées vers l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de Lyon-Gerland.

La collecte sélective

Sur la commune de Ternay, la collecte sélective s'effectue dans les bacs jaunes, en porte-à-porte un jeudi sur deux, et ce par la société Nicollin.

Des points d'apport volontaire de déchets (silos jaunes, bleus et verts) sont disposés dans certains lieux de la commune. Ils sont collectés par la société Guérin.

Les déchetteries

1. Déchetterie pour les particuliers :

La déchetterie se trouve à Ternay, rue de Chassagne.
Elle est exploitée par le SITOM par l'intermédiaire de la société NICOLLIN.

Horaires d'ouverture :

Lundi et vendredi : 14h à 18h

Mardi : 15h à 18h

Mercredi et samedi : 9h30-12h et 14h-18h

Pour y accéder il faut être muni d'une carte d'accès gratuite et disponible à la mairie sur justificatif de domicile.

Liste des **déchets acceptés** : déchets verts, gravats, bois, encombrants, produits toxiques, huiles usagées, ferraille, gros cartons, piles, cartouches d'encre, ordinateurs, téléphones, produits électroménagers.

Une collecte de **déchets spéciaux** est organisée à la déchetterie de Ternay. Elle concerne les peintures, vernis, produits mercuriels, produits phytosanitaires, solvants, tubes néons, piles, aérosols, acide et base qui sont recueillis dans un conteneur spécifique.

Les déchets artisanaux et commerciaux similaires aux catégories définies comme étant celles des déchets acceptés à la déchetterie sont tolérés dans celle-ci à condition de régler 10€ TTC par m3 de déchets déposés (le 1^{er} m3 de cartons est gratuit).

Le ramassage des ordures n'est plus à assurer pour certaines entreprises qui sont équipées à leur charge de conteneurs ou de bennes et qui utilisent un prestataire privé pour la collecte.

Ces entreprises sont exonérées de la TEOM par le biais de la CCPO (Communauté de Communes du Pays de l'Ozon). Dans ces conditions, l'accès en déchetterie ne leur est plus autorisé.

2. Déchetterie pour les professionnels – cf. annexe 1 :

La déchetterie destinée aux professionnels est située route de Brignais, à Saint-Genis-Laval.

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : de 7h15 à 12h et de 13h à 18h.

Le samedi : de 8h à 14h.

Il est obligatoire de présenter à l'entrée un justificatif de domicile de l'entreprise.

Bilan des quantités collectées

SITOM Sud-Rhône - Production de déchets par habitant (en kg)	2008	2009	2010
Ordures ménagères	211,1	193,13	194,71
Collecte sélective	93,9	83,38	88,77
Déchèteries	304	251,42	226,1
Total	609	527,93	509,58

Source : SITOM Sud-Rhône

A l'échelle du syndicat :

- La production d'ordures ménagères s'est stabilisée entre 2009 et 2010. Elle est inférieure à la moyenne nationale (365kg/hab/an)
- La collecte sélective a augmenté entre 2009 et 2010, après avoir connu une baisse entre 2008 et 2009. L'effort est toutefois notable au regard de la moyenne nationale en semi-rural (55,2 kg/hab/an)
- Le volume récolté par les déchèteries est en diminution constante entre 2008 et 2010 (-25%).

Le compost

Le compostage est la manière la plus simple et la moins coûteuse pour transformer les déchets biodégradables (feuilles mortes, tontes de pelouses, épiluchures, marc de café, sachets de thé,...) en une matière organique destinée à enrichir le sol.

30 % des ordures ménagères sont composées de déchets biodégradables qu'il est possible de retraiter sur place.

Le SITOM a mis en place une politique de compostage depuis le 1er juillet 2007, afin de réduire le volume des ordures ménagères collectées et incinérées.

Grâce au compostage, il est possible de valoriser ¹ **entre 40 et 70 Kg/hab/an d'ordures ménagères résiduelles**.

Cette solution est adaptée à la structure urbaine actuelle de Ternay, composée en très grande majorité de maison individuelle avec jardin.

Pour les années à venir, ce mode de traitement devra être favorisé, afin de réduire les déchets à la source.

Situation au regard des orientations du PLU

Les orientations du Plan Local d'Urbanisme proposent de **maîtriser l'évolution de la population** et de limiter les constructions nouvelles, aux secteurs déjà construits et équipés.

Ainsi la réalisation du PLU ne modifie pas l'organisation de la chaîne de collecte, de tri et de traitement, qui semble suffisante pour répondre aux besoins de la population nouvelle.

En parallèle du PLU, on pourra encourager les particuliers à aller vers le compostage des déchets verts...

¹ Source SITOM Sud-Rhône

Comment éliminer mes déchets d'exploitation ?

Liste des exutoires pour les déchets d'exploitation

Les déchèteries publiques étant fermées aux entreprises, artisans et commerçants, voici la liste non exhaustive des exutoires privés :

Communauté de communes du pays de l'Ozon

- Végétaux : COVALE, Z.I et portuaire de Solaize, 69360 Ternay,
- Ferraille:
 - DERICHEBOURG ENVIRONNEMENT, RD 147, Quartier Gare 69780 Saint Pierre De Chandieu, 04 78 40 36
 - DELABRE ENVIRONNEMENT, 312, route de Beaucaire, 69700 Loire s/ Rhône, 04 78 73 01 75
- Gravats: REYMOND RHONE SUD MATERIAUX, 62 route de Gravignan, 69360 TERNAY, 04 37 20 14 80

Communauté de communes du pays Mornantais

- DMS, chemin de la Rosette, 69440 TALUYERS, 04 78 48 76 78 pour DIB, bois, gravats, végétaux
- SOPRODEM, ZA de la Madelaine, lieu dit le Chambon, 69440 St MAURICE s/ DARGOIRE, 06 28 19 19 85/ 04 77 29 61 10 pour béton, pierres, déblais (non recyclables), métaux, ferrailles, bâches ou films plastiques, lampes et néons
- Compostière des Coteaux du Lyonnais (derrière la déchèterie de Mornant) Mornant Lieu Dit « le Jonan » 06 14 61 83 26 pour végétaux, branches
- Dupuy Environnement, 107 rue Moron, 69440 St LAURENT D'AGNY, 04 78 57 57 67, pour béton, pierres, céramiques, tuiles, gravats, plâtre, déblais (non recyclables), plastiques, PVC, métaux, bois, pneus, ferrailles, bâches plastiques, peintures, bidons souillés, souches et branches
- MGB, rue Frédéric Monin, 69440 MORNANT, 04 78 48 20 23, pour béton, pierres, céramiques et tuiles triés, gravats, déblais inertes de classe 3

Communauté de communes de la vallée du Garon

- DIB, bois, végétaux, ferraille, plastiques, peintures, déchets électriques: RHONE ENVIRONNEMENT, route de Brignais, RD342, Saint Genis Laval, 04 78 59 00 11
- COVED, rue du Broteau, 69540 IRIGNY, 04 72 66 26 45/ 06 42 60 44 34, pour déchets inertes (terres, tuiles béton...), végétaux, bois, métaux ferreux et non ferreux, films plastiques, déchets industriels banals (laine de verre, placoplâtre...), néons, lampe basse consommation, déchets d'équipements électriques et électroniques

Information : Seuls les cartons sont acceptés en déchèterie (en quantité modérée) à condition de présenter un justificatif de domicile.